

Circuit de transmission* d'une situation d'enfant en danger ou en risque de danger

REPERAGE

Personnels de l'école/ établissement ou tout personnel extérieur intervenant dans l'école / établissement

REFLEXION PARTAGÉE

Assistant social, médecin, infirmier,
 direction, CPE, psychologue scolaire
 Conseillers techniques sociaux et de santé
 de l'IA-DASEN

Difficultés sociales, familiales ou de
 santé

PROPOSITION

Accompagnement par les professionnels
 éducatifs, sociaux, de santé compétents
 (internes et / ou externes)

Danger ou risque de danger
 (santé, sécurité, moralité, éducation, entretien)

TRANSMISSION INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Cellule de recueil, d'évaluation et de
 traitement des informations préoccupantes du
Conseil Général (CRIP)
 - Information directeur/IEN / chef établissement
 - Copie IA-DASEN

Danger grave ou imminent

SIGNALEMENT

COPIE

**Parquet des mineurs
 Procureur de la République**
 - Information directeur/ IEN / chef établissement
 - copie IA-DASEN

EVALUATION

DECISION

SIGNALEMENT

Sans suite /
 Réorientation pour
 accompagnement

Protection administrative

- aide à domicile
- accompagnement social, économie sociale et familiale, accueil de jour, contrat jeune majeur
- aides financières et à la gestion du budget
- action éducative à domicile (AED)
- accueil provisoire (établissement ou famille d'accueil)

Protection judiciaire

- Parquet des mineurs**
- enquête police
 - ordonnance de placement provisoire (OPP),
 - saisine du juge des enfants en assistance éducative (civil)
 - saisine du juge d'instruction (pénal)
 - classement sans suite (avec information au conseil général)
- Juge des enfants**
- investigation, enquête
 - mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget
 - assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)
 - placement judiciaire

Les parents ou responsables légaux sont associés à la réflexion à toutes les étapes et informés de la transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement concernant leur enfant sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

*Ce circuit type de transmission est à mettre en corrélation avec le protocole départemental de protection de l'enfance signé par l'autorité académique et ses partenaires